



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2278-0064/04/2022-013PR (corr. DPC : Th. Bogaert)  
Réf. NOVA : 18/PFU/1828022 (corr. DU:/)  
Réf. CRMS : GM/AH/WSL20041\_686\_PUN\_UCLouvain\_cameras  
Annexe : /

Bruxelles, 25/02/2022

**Objet :** WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Site de l'Université catholique de Louvain. Demande de permis unique portant sur la régularisation de caméras en place ainsi que sur le placement de caméras supplémentaires.

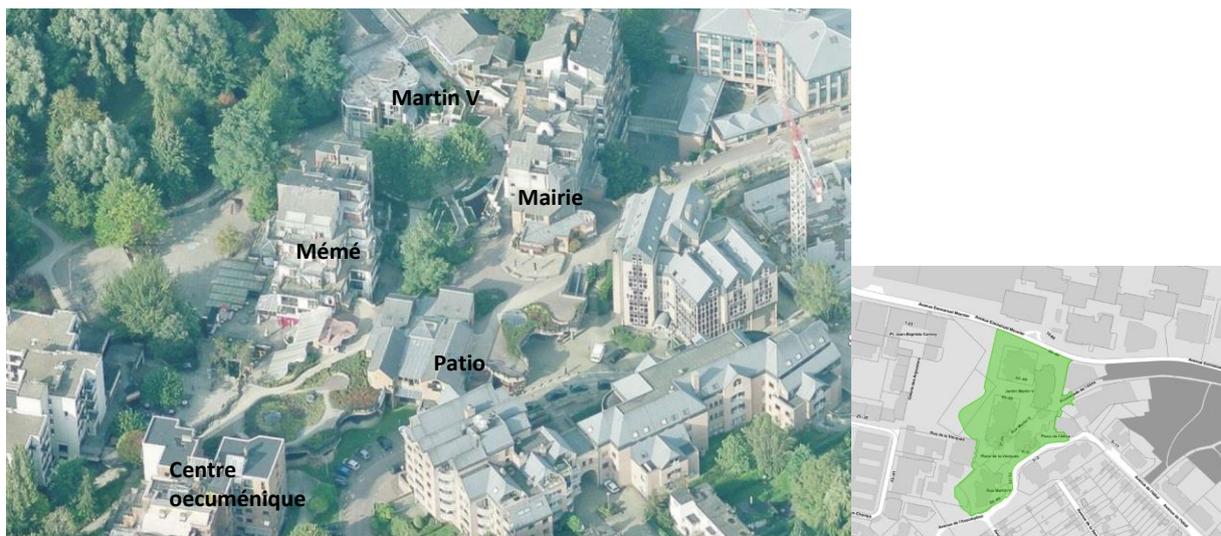
**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 4/02/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* rendu par notre Assemblée en sa séance du 23/02/2022, concernant la demande sous rubrique.

**CONTEXTE ET DEMANDE**

*L'Arrêté du 22/10/2020 inscrit comme site sur la liste de sauvegarde : l'ensemble formé par les immeubles de la Mémé, la Mairie, l'école Chapelle-aux-Champs, le Restaurant universitaire, le Bâtiment Œcuménique, la station de métro, la promenade de l'Alma, le Patio et le Petit Restaurant ainsi que leurs abords, appartenant au Campus de l'Université Catholique de Louvain (UCL) à Woluwe-Saint-Lambert.*

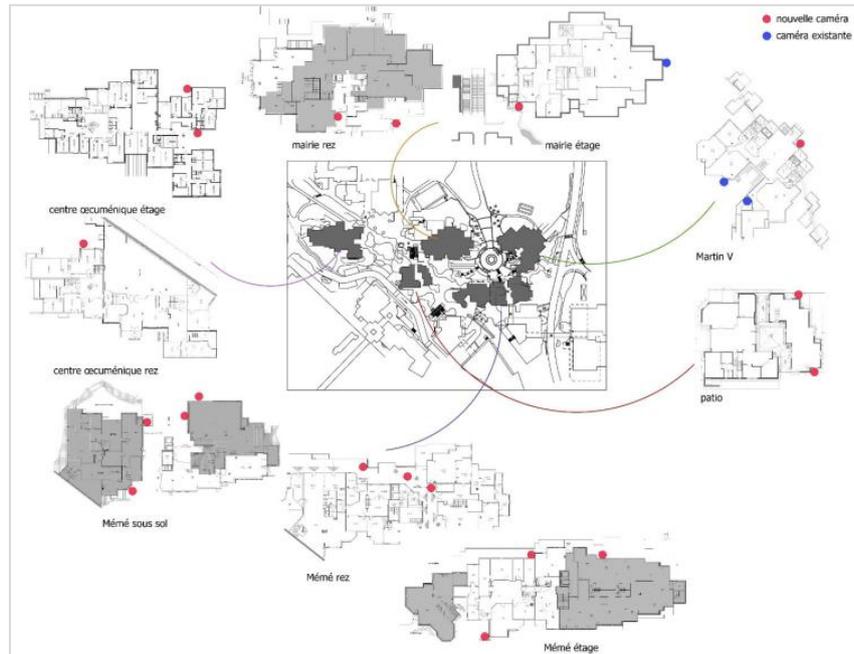


*Répartition des bâtiment protégés © Bing photos, périmètre de protection © urban.brussels*

Composé de plusieurs constructions et espaces publics implantés selon un plan organique, cet ensemble a été réalisé par l'Atelier Simone et Lucien Kroll de 1969 à 1976, en collaboration avec le jardinier Louis-Guillaume Le Roy.

Le site constitue un point de repère dans l'histoire internationale de l'architecture du XXe siècle. Il est emblématique de la remise en cause de la production de l'architecture entamée par Lucien Kroll dès le début des années 1960, en associant les utilisateurs à la conception et la réalisation de ses constructions. De la même manière, les espaces verts ont été aménagés selon un processus participatif et témoignent d'une nouvelle approche paysagère respectant le caractère évolutif et la complexité des écosystèmes, tout en accentuant la continuité organique entre le sol, les plantations et l'architecture qui en émerge.

La présente demande relève de la gestion du site et vise à augmenter le nombre de caméras de surveillance ainsi qu'à déplacer et à remplacer certains dispositifs en place. Au total 19 caméras seront placées sur les bâtiments, réparties selon le plan ci-dessous. Elles sont chacune renseignées dans le dossier par un descriptif et une localisation sur photo.



*Implantation des caméras existantes et projetées issue de la demande*

Le câblage et l'alimentation des caméras seront déplacés vers l'intérieur des bâtiments. Les caméras déjà placées auront leur câblage revu en ce sens, à l'exception du Patio où le passage via les espaces des volumes privatifs serait impossible. Les panneaux de marquage réglementaire déjà posés sur les façades pour avertir de la zone de surveillance, seront retirés et intégrés à la signalétique générale du site, composée de panneaux sur pied.



*Proposition d'intervention issue de la demande*

**AVIS**

***La CRMS rend sur la demande un avis conforme favorable.***

Au regard du choix des dispositifs et de leur emplacement, de l'intégration maximale des câblages à l'intérieur des constructions et de celle des pictogrammes à la signalétique globale, l'installation proposée présente un caractère discret et respectueux de l'intérêt du site et n'appelle pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe



S. DE BORGER  
Vice-Président

c.c. à :

[tbogaert@urban.brussels](mailto:tbogaert@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[aheylen@urban.brussels](mailto:aheylen@urban.brussels)